ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Kosovo

Question écrite n° 25011

Texte de la question

M. Philippe Meunier interroge M. le ministre des affaires étrangères sur la profanation, depuis janvier 2013, de centaines de sépultures dans les cimetières chrétiens du Kosovo par les musulmans albanais de l'ancienne province historique serbe. Dans cette « guerre contre les morts » on assiste à une recrudescence des persécutions antiserbes dans ce Kosovo indépendant de la Serbie depuis 2008, peuplé maintenant à 94 % d'Albanais musulmans, alors que les Serbes orthodoxes étaient majoritaires jusque dans les années 1950. Les églises chrétiennes subissent également des attaques, les enfants serbes sont caillassés à l'école, des maisons sont incendiées... Il lui demande s'il entend intervenir auprès des autorités kosovares afin que cessent ses persécutions.

Texte de la réponse

La profanation intervenue en janvier dernier de plusieurs dizaines de tombes serbes au Kosovo est un acte inacceptable qui a été condamné fermement par la France et la communauté internationale. Les autorités kosovares, qui ont arrêté cinq suspects, se sont engagées à punir sévèrement les coupables et ont pris en charge les réparations des sépultures vandalisées. Ces actes odieux semblent avoir été le fait d'éléments radicaux souhaitant faire échouer le dialogue conduit entre Belgrade et Pristina depuis 2011. Ils n'y sont pas parvenus et le dialogue a abouti le 19 avril à la signature par les premiers ministres serbe et kosovar, sous les auspices de l'Union européenne, d'un accord qui va permettre la normalisation des relations entre la Serbie et le Kosovo. La France, qui a soutenu activement ce processus, se réjouit de ce succès qui a été salué par l'ensemble de la communauté internationale. Au-delà de l'acte isolé intervenu en janvier, l'indépendance du Kosovo le 17 février 2008 a permis de mettre un terme aux tensions récurrentes entre Serbes et Albanais du Kosovo. Les Serbes du sud du Kosovo ont largement participé aux élections législatives de décembre 2010. Ils bénéficient du cadre très protecteur mis en place pour les minorités. Le statut des Serbes du nord du Kosovo, jusqu'à présent en suspens, vient d'être réglé par l'accord du 19 avril entre Belgrade et Pristina. Le Kosovo a inscrit le principe de laïcité dans sa constitution. Si la population est majoritairement musulmane, la communauté catholique est prospère et en croissance. Une cathédrale catholique sera inaugurée en septembre 2013 en plein coeur de Pristina. Les relations avec l'église orthodoxe serbe présente au Kosovo se sont considérablement améliorées depuis l'indépendance. Une unité spéciale de la police kosovare, composé majoritairement de Serbes, a été constituée récemment pour assurer la protection du patrimoine religieux orthodoxe.

Données clés

Auteur : M. Philippe Meunier
Circonscription : Rhône (13e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 25011
Rubrique : Politique extérieure
Ministère interrogé : Affaires étrangères

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE25011

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 23 avril 2013, page 4279
Réponse publiée au JO le : 21 mai 2013, page 5272